

<http://ec-mariecurie-lavilleauxdames.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article150>



PROTOCLE ALLEGE 28 FEVRIER 2022

- DIRECTION -

Date de mise en ligne : lundi 28 février 2022

Copyright © Ecole elementaire Marie Curie de LA VILLE AUX DAMES -

Tous droits réservés

Madame, Monsieur,

Pour les cas contacts, à compter du 28 février 2022, seul un test (autotest ou test antigénique) sera à réaliser
[-] 2 jours (J2) après le dernier contact avec le cas confirmé (sans isolement entre J0 et J2)
[-] au moment de l'information de la survenue du cas si elle intervient plus de 2 jours après le dernier contact.

La déclaration sur l'honneur du responsable légal attestant de la réalisation des tests n'est plus demandée.

L'élève cas confirmé (positif) ne doit pas se rendre à l'école ou dans l'établissement et doit respecter une période d'isolement qui débute :

" à partir du début des symptômes pour les cas symptomatiques

" à partir du prélèvement positif pour les cas asymptomatiques.

L'isolement est de 7 jours pleins sous réserve d'absences de symptômes depuis 48H avant le retour.

Il peut prendre fin au terme de 5 jours si un test antigénique ou PCR est réalisé le 5ème jour et que son résultat est négatif (sur présentation du document).

Les parents préviennent l'école.

Les parents de la classe concernée par un cas COVID positif sont informés par mail de la procédure à suivre.

Cordialement,

Anne-Marie SAINT-JEAN